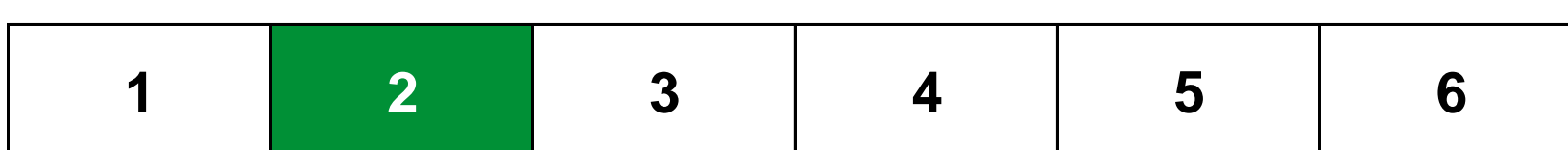


Vaudoise Assurances Fund Defensive

Avril 2016

Niveau de risque

Risque plus faible ← Risque plus élevé →
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'objectif du fonds est de refléter une stratégie de placement pour un profil de risque défensif.

La fortune du fonds est investie en obligations.

Le portefeuille est constitué selon une philosophie d'investissement définie par la Vaudoise Assurances.

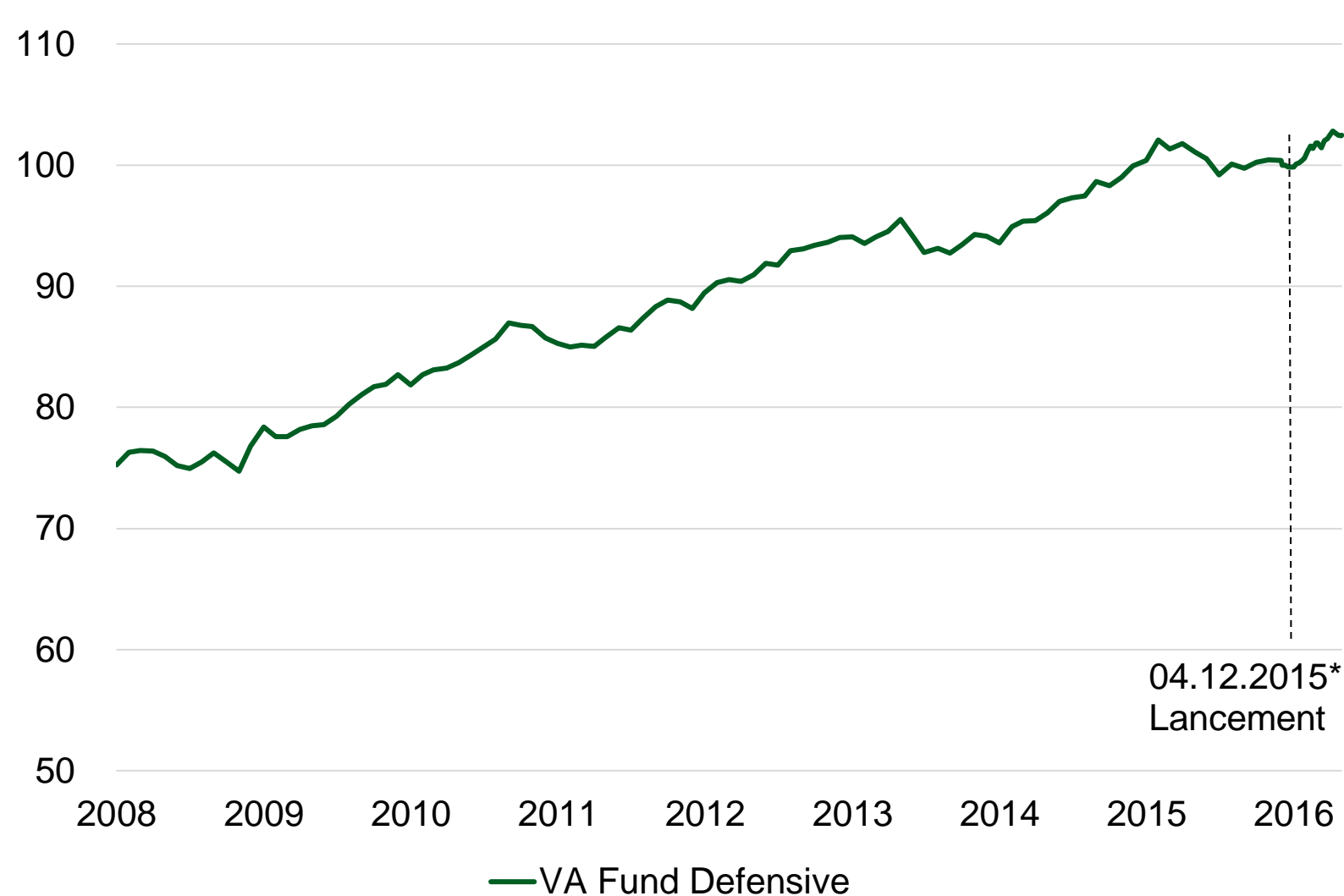
La devise de référence est le CHF.

Le fonds est couvert à 100% contre le risque de change.

Chiffres clés

VNI	102.5
Performance annualisée (%)*	3.2
Volatilité annualisée (%)*	2.5
Performance ajustée au risque*	1.3

Evolution de la VNI



* La performance avant le 04.12.2015 est un pro forma

Revue de performance (%)

Depuis le début de l'année 2016	2.6
Depuis le 31.12.2007*	36.2
Performance meilleur mois*	2.8
Performance plus faible mois*	-1.5

Vaudoise Assurances Fund Defensive



Top 5 des positions géographiques

Etats-Unis	27.8%
Japon	18.8%
France	7.0%
Royaume-Uni	6.5%
Allemagne	5.9%
Total	65.9%

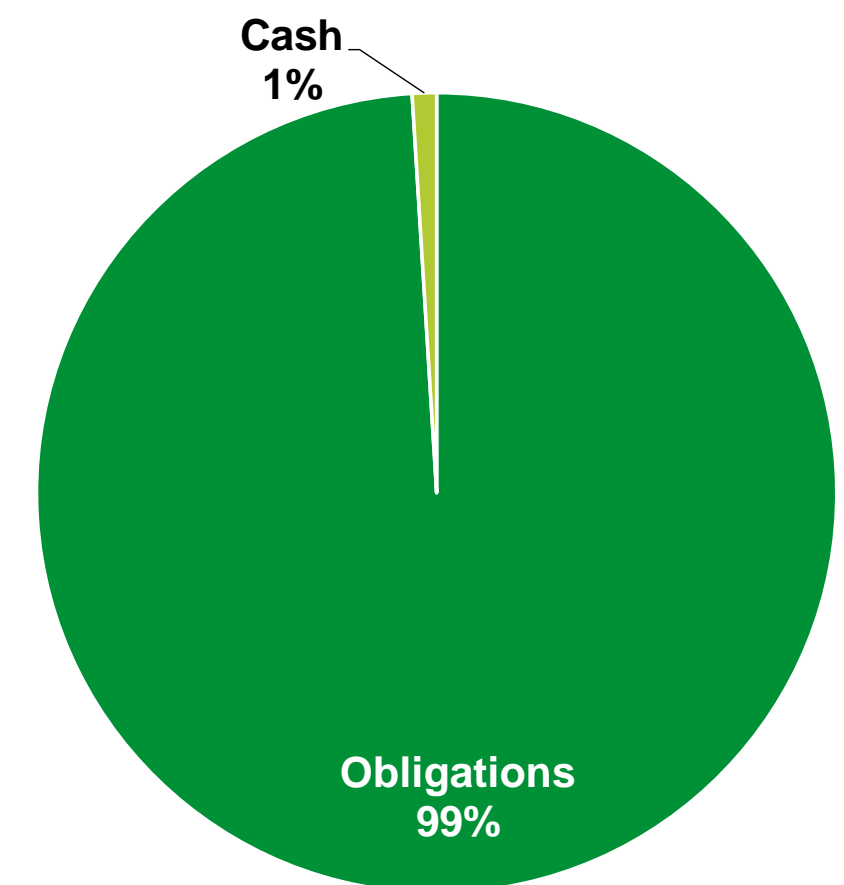
Répartition par notation

AAA	40.6%
AA	10.0%
A	33.9%
BBB	15.4%
Total	100.0%

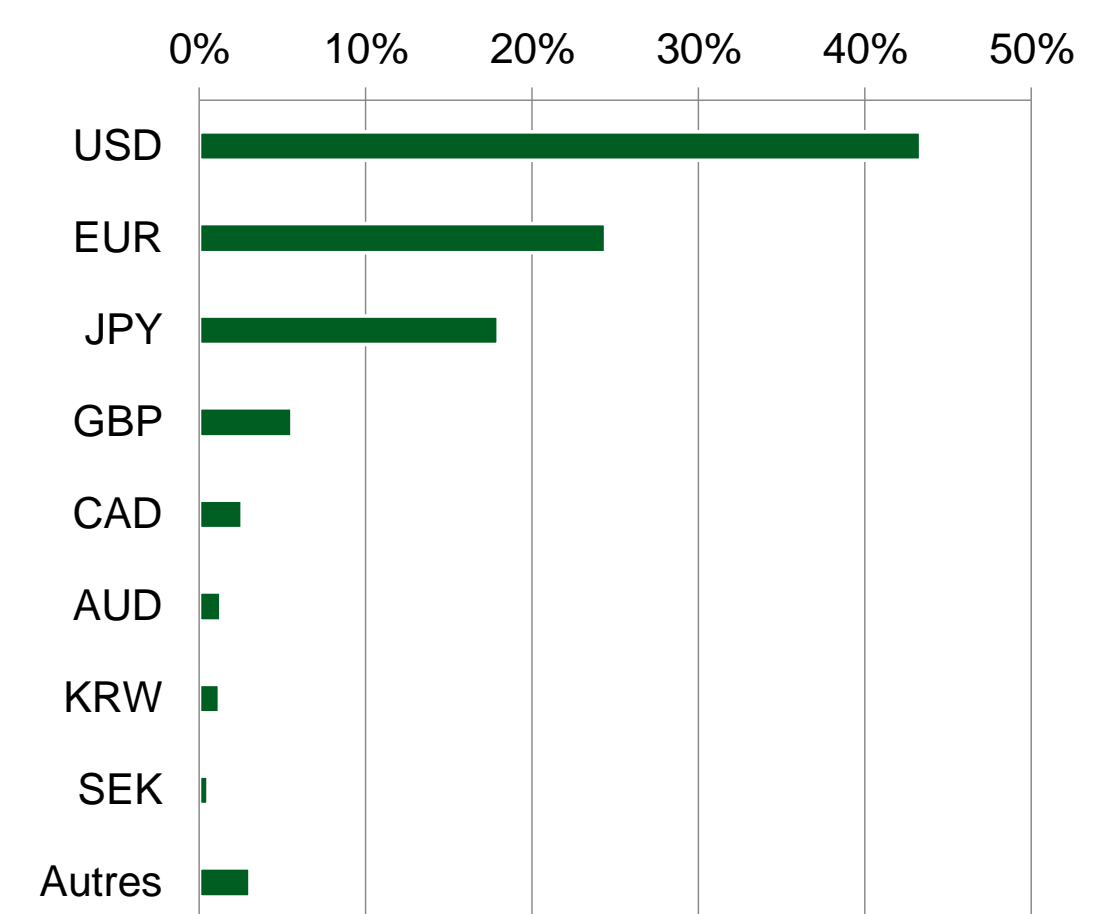
Descriptif du fonds

ISIN	XF0040769840
Monnaie de référence	CHF
Gestionnaire	Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA
Banque dépositaire	Credit Suisse AG
Domicile	Suisse
Structure juridique	Fonds interne
Classe de parts	Capitalisation
Date de lancement	04.12.2015
Clôture de l'exercice	31.12.
TER (y.c frais de gestion)	0.5%

Allocation



Répartition monétaire



Informations juridiques

La performance passée ne préjuge pas des résultats présents ou futurs.

Les données se trouvant dans ce document ne sont fournies qu'à titre informatif et ne comportent pas de conseil en investissement. Les opinions, évaluations et informations contenues dans ce document peuvent changer, elles reflètent le point de vue de Vaudoise Assurances dans les conditions de marché actuelles.

Le présent document constitue un document marketing. Le choix d'une stratégie d'investissement dans le cadre de la conclusion d'une assurance vie ne peut être effectué qu'après avoir rempli le questionnaire profil d'investisseur et pris connaissance du prospectus du fonds ainsi qu'après avoir pris contact avec son conseiller.